

SÉANCE SPÉCIALE DU 11 AVRIL 2023, 19 H.

Mardi, le 11 avril 2023, se tient à l'Hôtel de Ville, à 19 h, la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau. Cette séance est sous la présidence de M. le maire Germain Grenon.

Sont présents :	M. le conseiller	Gérald Morin
	Mme la conseillère	Geneviève Migneault
	M. le conseiller	Pierre Girard
	M. le conseiller	André Dufour
	M. le conseiller	Marc-André Guay
	M. le conseiller	Richard Sirois

M. Daniel Hudon, greffier-trésorier et directeur général, assiste aussi à la séance.

Conformément à l'article 153 du Code municipal, le conseil constate et mentionne que l'avis de convocation de la présente séance spéciale a été dûment signifié à tous les membres du conseil.

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par M. le maire Germain Grenon, pour être tenue à l'Hôtel de Ville situé au 140, boulevard Saint-David, mardi, le 11^e jour d'avril 2023, à 19 h, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

- 1.0 Mot de bienvenue;
- 2.0 Achat d'un véhicule – Urbanisme (Fonds de roulement);
- 3.0 Demande – Hill climb – Commandite;
- 4.0 Facturation des services de la Sûreté du Québec – Richesse foncière uniformisée versus richesse foncière;
- 5.0 Optimisation des ouvrages de traitement des eaux usées – Secteur alpin – Mandat;
- 6.0 Période de questions.
Levée de l'assemblée.

DONNÉ ce 7^e jour du mois d'avril 2023.

Daniel Hudon
Greffier-trésorier et directeur général

111-2023

Acceptation de l'ordre du jour de la séance spéciale du 11 avril 2023, 19 h.

ORDRE DU JOUR :

- 1.0 Mot de bienvenue;
- 2.0 Achat d'un véhicule – Urbanisme (Fonds de roulement);
- 3.0 Demande – Hill climb – Commandite;
- 4.0 Facturation des services de la Sûreté du Québec – Richesse foncière uniformisée versus richesse foncière;
- 5.0 Optimisation des ouvrages de traitement des eaux usées – Secteur alpin – Mandat;
- 6.0 Période de questions.
Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Marc-André Guay et résolu que l'ordre du jour de la séance spéciale du 11 avril 2023, 19 h, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

112-2023

Achat d'un véhicule – Urbanisme (Fonds de roulement).

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Girard, appuyé par M. le conseiller Marc-André Guay et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau procède à l'achat d'un véhicule Mitsubishi RVR 2023 (VUS) au prix de 34 989.00\$ (taxes incluses) ; et que le coût net de cet équipement (31 951.28\$) soit financé par le Fonds de roulement et remboursé annuellement à partir de 2024 en 5 versements sensiblement égaux. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

113-2023

Demande – Hill climb – Commandite.

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par le conseiller Pierre Girard et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise le versement d'une commandite de 1 000\$ à l'activité Hill climb 2023. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

114-2023

Facturation des services de la Sûreté du Québec – Richesse foncière uniformisée versus richesse foncière.

CONSIDÉRANT les nombreuses représentations faites par la municipalité de Saint-David-de-Falardeau depuis de nombreuses années pour tenter de sensibiliser le gouvernement du Québec au mode de facturation pour les services de la Sûreté du Québec basé sur la richesse foncière uniformisée qui pénalise de façon excessive la municipalité de Saint-David-de-Falardeau;

CONSIDÉRANT les arguments déjà présentés notamment par la résolution 59-2022;

CONSIDÉRANT que depuis cette résolution, la facturation pour les services de la SQ pour la municipalité de Saint-David-de-Falardeau est passée de 795 216\$ pour 2021 à 827 343\$ pour 2023.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme la conseillère Geneviève Migneault, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la municipalité de Saint-David demande au Gouvernement du Québec (et à ses ministères concernés) de simuler quels seraient les effets de facturer les services de la Sûreté du Québec en changeant dans la formule de calcul déjà appliquée à l'ensemble des municipalités assujetties du Québec, la donnée « richesse foncière uniformisée » par celle de « richesse foncière »; les prétentions de Saint-David-de-Falardeau étant que ce mode de calcul

- aurait pour effet de réduire de plusieurs centaines de milliers de dollars la facture annuelle de Saint-David-de-Falardeau;
- n'aurait pas d'impact significatif pour l'ensemble des municipalités puisque les économies générées pour quelques municipalités deviendraient des surcharges minimales pour l'ensemble des autres puisqu'elles seraient réparties sur la totalité des municipalités du Québec;
- ne changerait rien aux revenus du gouvernement du Québec, puisque ça n'affecterait que le mode de répartition, et non la part des coûts de la Sûreté du Québec facturée aux municipalités;

et que les résultats de cette simulation soient transmis à la municipalité de Saint-David-de-Falardeau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

115-2023

Optimisation des ouvrages de traitement des eaux usées – Secteur alpin – Mandat.

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par le conseiller Gérald Morin et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau mandate sur une base horaire la firme Stantec pour la conseiller sur la façon d'optimiser ses installations de traitement des eaux usées du secteur alpin pour des honoraires budgétaires approximatifs de 5 000\$. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (19 h 08).

Je, Germain Grenon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**M. GERMAIN GRENON
MAIRE**

**M. DANIEL HUDON
GREFFIER-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL**